Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260921-2026_0921_095-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 28

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - Mme Marina BLONDEL (arrivée à 19h10) - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Maël GOUTTEBARGE — M. Gilles LE ROCH

ABSENTS : Mme Christelle RENAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET
Pouvoir de M. Gilles LE ROCH à Mme Sylvie VIROLLE

OBJET : 2026/0921/095 : BUDGET PARTICIPATIF : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260921-2026_0921_095-DE

Madame Marie-Christine JOLIET, conseillère municipale déléguée au budget participatif et aux relations avec les associations de solidarité, rappelle aux membres du Conseil municipal que le budget participatif est l'occasion pour les habitants et les jeunes de plus de 12 ans scolarisés à Melesse de proposer l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la ville à des projets inspirés puis choisis par les citoyens.

Dispositif de démocratie participative, le budget participatif a pour objectif :

- de rendre l'action publique plus accessible et intelligible, faciliter la compréhension du fonctionnement de la ville par ses habitants,
- d'apporter une nouvelle forme de dialogue entre les habitants, les élus et les services municipaux,
- de permettre aux habitants de s'engager sur le territoire en faisant des propositions concrètes,
- de fédérer la population autour de dynamiques collectives.

Après cinq années de fonctionnement, et au vu des dernières élections municipales, il est proposé de modifier la désignation des membres du Comité de suivi du Budget Participatif.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (28 voix sur 28) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- décident que le Comité de suivi sera désormais composé de :
 - 6 élus membres du Conseil municipal :
 - Monsieur le Maire,
 - l'élue en charge du budget participatif,
 - l'élue en charge de la jeunesse,
 - l'élu en charge du développement soutenable,
 - 2 élus des minorités, à savoir 1 élu désigné par chaque groupe minoritaire,
 - 6 habitants (à partir de 16 ans) qui ont fait acte de candidature auprès de la municipalité. Les membres de ce comité ne peuvent être porteur de projet sur l'édition en cours.

Les modalités de mise en œuvre de cette évolution sont inscrites dans le règlement intérieur joint en annexe.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Christine JOLIET

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520